

La *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel* de 2003 et la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* de 2005 sont les deux plus récents traités culturels internationaux conclus sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Puisant leur source dans la Déclaration universelle sur la diversité culturelle adoptée à l'unanimité des membres de l'UNESCO en 2001, les Conventions de 2003 et de 2005 constituent toutes deux une réponse de la communauté internationale aux phénomènes de mondialisation des économies et d'homogénéisation des cultures, notamment générés par l'intégration des marchés. Ces instruments demeurent néanmoins distincts et poursuivent des objectifs qui leurs sont propres, bien que des interactions entre les deux conventions puissent être identifiées. Cet ouvrage a pour vocation de mettre les deux textes en parallèles, de manière à clarifier leur champ d'application respectif, tout en valorisant leur complémentarité et leur contribution au développement durable des sociétés.



COLLECTION
Patrimoine en mouvement

Sous la direction de Habib Saidi
et de Laurier Turgeon



Sous la direction de
Véronique Guèvremont
et Olivier Delas

Regards croisés sur la *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel*
et la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*



**REGARDS CROISÉS SUR LA CONVENTION POUR LA SAUVEGARDE
DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL
ET LA CONVENTION SUR LA PROTECTION ET LA PROMOTION
DE LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES**

Sous la direction de
Véronique Guèvremont
et Olivier Delas

